

Immeubles non résidentiels et mixtes

Comment calculer la portion non résidentielle d'un compte

Compte de taxes municipales 2021

Numéro de compte XXXXXX-XX	Numéro de référence XXXXXXXX -21-01-00	Code d'accès XXXXXX	Période d'imposition						Date de facturation			
			Jour	Mois	Année	au	Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année
			01	01	2021		31	12	2021	23	02	2021
Débiteur(s) du compte			Emplacement de la propriété 123, RUE DU CROISSANT									
			Arrondissement : ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL									
<input type="checkbox"/> Le présent compte s'adresse à la fois au(x) débiteur(s) identifié(s) ci-dessus et aux autres codébiteurs également inscrits comme propriétaires au rôle d'évaluation foncière.			Valeur(s) imposable(s) au 31 décembre 2019 2 117 800			Valeur(s) imposable(s) ajustée(s) de 2021 2 428 400 (V)			Valeur(s) imp. inscrite(s) au rôle 2020-2022 2 583 700			
Désignation cadastrale												
Catégories d'immeubles			Résiduelle <input type="checkbox"/> Imm. 6 logements ou plus <input type="checkbox"/> Terrains vagues desservis <input type="checkbox"/> Imm. non résidentiels <input checked="" type="checkbox"/>									
			CLASSE 06	POURCENTAGE AU TAUX NON RÉSID. (V) x 40%				POURCENTAGE AU TAUX DE BASE (V) x 60%				
Détail du compte (Consulter l'annexe jointe au compte)			Base d'imposition	Taux		Montant						
VILLE DE MONTRÉAL												
TAXE GÉNÉRALE												
TAUX NON RÉG. SUR VALEUR N'EXCÉDANT PAS 750 000			750 000	2,4128 /100\$		+ { 18 096,00						
TAUX NON RÉG. SUR VALEUR EXCÉDANT 750 000			221 360	3,1015 /100\$		+ { 6 865,48						
TAUX DE BASE			1 457 040	0,6117 /100\$		8 912,71						
TAXE CONTRIBUTION À L'ARTM												
TAUX NON RÉG. SUR VALEUR N'EXCÉDANT PAS 750 000			750 000	0,0093 /100\$		+ { 69,75						
TAUX NON RÉG. SUR VALEUR EXCÉDANT 750 000			221 360	0,0120 /100\$		+ { 26,56						
TAUX DE BASE			1 457 040	0,0023 /100\$		33,51						
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE L'EAU												
TAUX NON RÉG.			971 360	0,3356 /100\$		3 259,88						
TAUX DE BASE			1 457 040	0,0998 /100\$		1 454,12						
TAXE SPÉCIALE RELATIVE AU SERVICE DE LA VOIRIE												
TAUX NON RÉG.			971 360	0,022 /100\$		213,69						
TAUX DE BASE			1 457 040	0,0033 /100\$		48,08						
ARRONDISSEMENT												
TAXE RELATIVE AUX SERVICES (RÈGL. RCAXX XXXX)			2 428 400	0,0610 /100\$		1 481,32						
TAXE RELATIVE AUX INVESTISSEMENTS			2 428 400	0,0363 /100\$		881,50						

La valeur imposable ajustée (V)

Représente la valeur totale de l'immeuble sur laquelle les taxes sont calculées en 2021.

La classe

Définit le pourcentage de valeur non résidentielle d'un immeuble par rapport à la valeur totale à des fins de taxation. Dans le présent exemple, l'immeuble appartient à la classe 6 : les taux non résidentiels sont appliqués sur 40 % de la valeur imposable de l'immeuble.

Portion non résidentielle

Cet exemple :

Taxe générale :
24 961,48 \$

Contribution ARTM :
96,31 \$

Service de l'eau :
3 259,88 \$

Service de la voirie :
213,69 \$

Arrondissement :
945,13 \$

soit 40 % de
(1 481,32 \$ + 881,50 \$)

Total :
29 476,49 \$

Votre compte :

Taxe générale* : _____

Contribution ARTM* : _____

Service de l'eau : _____

Service de la voirie : _____

Arrondissement : _____

soit ____ % de
(_____ + _____)

Total : _____

Cet outil est fourni à titre indicatif. La répartition des taxes ou les ajustements de loyer doivent être faits selon les clauses des baux qui lient propriétaires et locataires. La Ville de Montréal ne peut formuler aucune recommandation quant aux ajustements de taxes ou de loyers pouvant être effectués.

* Si la valeur de la portion non résidentielle de votre immeuble est inférieure à 750 000 \$, seule la ligne TAUX NON RÉG. SUR VALEUR N'EXCÉDANT PAS 750 000 figure sur le compte.

D'autres taxes peuvent figurer sur un compte. Des renseignements additionnels sont disponibles dans l'annexe jointe au compte. Les images des comptes sont disponibles sur montreal.ca.